

**Conditions d'admission :**

Les épreuves d'admission sont organisées par l'ESSSE, sous le contrôle de la DRDJSCS.

**Pré-requis aux épreuves d'admission et exigences préalables :**

- ▀ Etre titulaire soit du PSC 1, de l'AFPS, du PSE1, du PSE 2, de l'AFGSU, du certificat de SST, et justifier d'une expérience d'animation (professionnelle ou non) de 200h

**OU**

- ▀ Etre titulaire d'une des qualifications suivantes :
  - du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation)
  - du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)
  - du BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien)
  - du CQP animateur périscolaire
  - du BAC pro « service de proximité et vie locale »
  - du BAC pro agricole
  - du BP du ministère de l'agriculture
  - du BPJEPS

**Public :**

- ▀ Les salariés dans le cadre de la formation continue ou de l'alternance
- ▀ Les personnes en formation initiale
- ▀ Les personnes inscrites dans un parcours de VAE
- ▀ Les demandeurs d'emploi

**Durée de la formation :**

Formation en alternance entreprise / centre de formation pendant 12 mois.

**Certification :**

Chaque Unité Capitalisable fait l'objet d'une épreuve de certification organisée par le centre de formation, dont certaines en lien avec les tuteurs. Le candidat dispose de cinq ans pour valider l'ensemble des UC. Le BPJEPS, diplôme du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale homologué niveau IV, est obtenu à l'issue de la validation de l'ensemble des UC. Le contenu comporte les éléments de formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur. Le titulaire du BPJEPS LTP peut diriger un centre de loisirs sans hébergement de plus de 80 enfants, ouvert plus de 80 jours.

**Les missions Animateur de Proximité :**

- ▀ Elaborer, accompagner et évaluer des projets d'animation de proximité
- ▀ Favoriser les liens sociaux, dynamiser la vie locale et prévenir les tensions
- ▀ Conduire les actions éducatives, de loisirs, de développement culturel et social.

**Il met en œuvre des actions d'animation :**

- ▀ Auprès d'enfants, de jeunes ou d'adultes
- ▀ Avec des groupes informels ou organisés, des familles
- ▀ Au sein de structures d'animation, de loisirs, de sports, de prévention, publiques ou privées sur un territoire donné.

**Objectifs :**

- ▀ Accroître les compétences professionnelles en animation et en méthodologie de projet
- ▀ Développer les connaissances et techniques nécessaires à l'animation de proximité
- ▀ Consolider les capacités à travailler en équipe pluridisciplinaire et avec un réseau de partenaires locaux
- ▀ Renforcer les capacités relationnelles, de communication, d'expression écrite et orale
- ▀ Mieux comprendre les enjeux sociaux, culturels, politiques de l'animation et approfondir les connaissances théoriques pouvant éclairer les situations rencontrées
- ▀ Favoriser l'élaboration de la posture professionnelle d'animateur et d'une éthique citoyenne.

**ESSSE Lyon :**

Le sémaphore  
20 rue de la Claire CP320  
69337 Lyon Cedex 09  
Tél : 04.78.83.40.88  
contact@essse.fr

**ESSSE Valence :**

103 avenue Maurice Faure  
26000 Valence  
Tél : 04.75.86.30.55  
valence@essse.fr

### Programme de la formation :

**FORMATION THEORIQUE : 602 heures au centre de formation, au rythme de 2 à 4 journées hebdomadaires (lundi et mardi et/ou jeudi et vendredi). Les regroupements sont de 2 à 4 jours hors vacances scolaires**

Une étape préalable à la formation – le positionnement – permet d'évaluer les besoins de formation et de contractualiser le parcours individuel de formation.

#### 4 Unités Capitalisables (UC) :

**UC1 :** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

**UC2 :** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

**UC3 :** Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » et de direction d'un ACM

**UC4 :** Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Public »

**FORMATION PRATIQUE : 602 heures minimum, sous la responsabilité d'un tuteur professionnel. Le lieu d'alternance doit être en adéquation avec les compétences visées par la formation. Un suivi régulier de l'alternance est assuré par l'équipe pédagogique.**

#### Méthodes et outils pédagogiques :

- Pédagogie participative et active basée sur les expériences personnelles et professionnelles
- Alternance des cours théoriques et techniques, d'ateliers, dossiers thématiques, exercices de simulation, groupe d'analyse de la pratique, rencontre avec des professionnels de l'animation et des employeurs
- Dispositif d'accompagnement des stagiaires à l'obtention de leur diplôme par un suivi de formation individuel, de groupes, en référence au contrat pédagogique établi avec le stagiaire en début de formation
- Mise en place d'un espace de réflexion et de suivi avec les tuteurs
- Utilisation de supports : documents photocopiés, audiovisuels, dossiers...

#### Les + ESSSE :

- Un Centre de Ressources Documentaires
- Un colloque sur l'Éducation Populaire
- Formation de tuteurs
- Programme d'allègement possible

#### Les + de la formation :

- Nombreux débouchés

#### Infos sélection

##### ■ Réunions d'information collective

N'hésitez pas à venir à nos réunions d'information collective, programmées chaque mois (voir calendrier)

##### ■ Epreuve écrite

Analyse d'une situation professionnelle

##### ■ Epreuve orale

Entretien individuel

#### Les atouts d'un Animateur

- Pédagogue
- A l'écoute
- Créatif

**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne

#### ESSE Lyon :

Le sémaphore  
20 rue de la Claire CP320  
69337 Lyon Cedex 09  
Tél : 04.78.83.40.88  
contact@esse.fr

#### ESSE Valence :

103 avenue Maurice Faure  
26000 Valence  
Tél : 04.75.86.30.55  
valence@esse.fr

### COMMENT S'INSCRIRE ?

**Dossier d'inscription téléchargeable sur [www.esse.fr](http://www.esse.fr) ou à retirer lors de la réunion d'information collective.**

**Jeudi 6 décembre 2018 de 14h précises à 16h**

**Le dossier est à retourner complet au Service Animation à l'ESSE Lyon avant le 7 décembre 2018**